INFORMATIONS ETUDIANT :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __ Sexe : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Réinscription

Informations pour les devoirs :

Numéro de téléphone portable : __ __|__ __|__ __|__ __|__ __

Email : _ @ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adhérent : ☐ Oui ☐ Non (*si oui n°. Adhérent obligatoire _ _ _ _ _ _ _*)

Adresse : _____

_____

Téléphone : __ __|__ __|__ __|__ __|__ __

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____ Téléphone : __ __|__ __|__ __|__ __|__ __

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____

déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Madrassa AMMOI, de l'avoir accepté et signé.

Signature Fait à __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Le __ __ / __ __ / __ __ __ __

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

CODE ETUDIANT : __ __ __ __ __ __ __ __ CLASSE : NIVEAU ANTÉCÉDENT :

SESSION DU MADRASSA __ __ __ __ / __ __ __ __ ☐ Règlement intérieur signé

☐ Fiche de renseignement

Signature du responsable Madrassa La Courneuve, le __ __ / __ __ / __ __ __ __

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MADRASSA ADULTE AMMOI 2026/2027

En cas de changement de domicile, de coordonnées téléphoniques ou mail, les parents sont invités à le signaler rapidement. Les étudiants sont responsables de l'ordre des locaux et du matériel mis à leur disposition (livres, documents, matériels).

Article 1er : Tenue

Les étudiants doivent s'habiller correctement et décemment comme le suggère l'Islam. Il est conseillé pour les hommes de porter une blouse style ***kurta*** et un bonnet, pour les dames de porter une robe style ***churidar*** ou ***djellaba*** ainsi que de se couvrir les cheveux.

Article 2éme : Frais de scolarité

- **1 session / semaine**

  Tarif unique de 360,00 € annuel par étudiant(e)

Les frais doivent être réglés par espèces, chèque bancaire ou virement et peuvent être réglés mensuellement. Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une aide après étude de leur dossier.

Article 3ème : Accès à la Mosquée

Le stationnement en double file devant la Mosquée ou le stationnement sur un bateau, même temporaire, est **strictement interdit**.

Article 4ème : Retards, absences et résiliation

En cas d'absence, c'est à l'étudiant de rattraper le cours qui a eu lieu en son absence.

Les étudiants devront émettre un courrier à l'Association en cas d'arrêt de scolarisation.

Article 6ème : Comportement

Toutes attitudes grossières/agressives (paroles, gestes) des étudiants seront sanctionnées par les responsables de la Madrassa et pourrons entraîner l'exclusion définitive de l'étudiant.

Article 7ème : Sécurité

Les étudiants sont accueillis dix minutes avant le début des cours. Ils sont alors sous la surveillance des professeurs. Un exercice d'évacuation des locaux est réalisé chaque trimestre.

Article 8ème : Hygiène – Santé

Les étudiant sont tenus d'avoir une hygiène irréprochable lorsqu'ils se présenteront à la Madrassa.

Si l'étudiant présente des symptômes grippaux (fièvres, rhume, etc.), il n'est pas tenu de se présenter à la Mosquée.

Article 9ème : Dispositions particulières

Les bijoux de valeur sont déconseillés. Sont interdits : les objets dangereux, les chewing-gums, tous les bonbons et sucettes, les portables, les baladeurs, jeux vidéo et cigarette.

Article 10ème : Cours à distance (uniquement si applicable)

Tous les articles ci-dessus restent applicables pour les cours à distance.

a. Matériel

L'étudiant doit obligatoirement avoir la possibilité de travailler sur un PC ou une tablette lors des cours à distance. Un téléphone portable n'est pas adapté car l'écran sera trop petit.

Afin de communiquer avec le professeur, l'étudiant doit obligatoirement posséder une caméra et un microphone en bon état de fonctionnement.

Il est demandé aux professeurs d'activer leur caméra et de vérifier que tous les étudiants l'activent également avant de commencer les cours.

b. Environnement de travail

Afin que l'étudiant suive les cours correctement, il est impératif qu'il se trouve dans un endroit calme et pourvu de distraction.

c. Devoirs

Les professeurs transmettent des devoirs par le biais d'une plateforme numérique. Ils seront également envoyés par mail à l'étudiant et aux parents si nécessaire.
Les parents s'engagent à vérifier que les devoirs de leur enfant sont faits et rendus en temps et en heure.

Article 11ème : Programme pédagogique

Un nouveau programme pédagogique a été élaboré et sera mis en place pour l'année 2026/2027 et une copie du programme sera transmise aux étudiants.

L'objectif de ce programme est de donner un enseignement islamique de qualité à chaque enfant avec un suivi tout au long de sa scolarité au sein de la Madrassa AMMOI.

À tout moment, les parents pourront connaître l'avancée de leur(s) enfant(s) dans ce programme. Dans le cas où l'enfant prend un retard non négligeable, les parents seront convoqués pour en discuter avec les responsables de la Madrassa.

Une attention particulière sera portée au suivi des parents dans l'assiduité de leur(s) enfant(s) ainsi qu'à la réalisation des devoirs.

Article 12ème : Inscription

Afin de valider l'inscription de votre enfant à la Madrassa, il est obligatoire de fournir les documents suivants :

- Feuille d'inscription complétée et signée pour chaque étudiant
- Règlement intérieur de la Madrassa AMMOI signé
- **PREMIER PAIEMENT**

Document à remettre à un responsable de l'association AMMOI.

NOM et prénoms : **Signature obligatoire**